

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

-----  
SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DECRET N° 79/173 /MJT.SGFPT.DFP/2103-7/02

Portant reclassement et nomination de  
Monsieur NGOUNIMBA Pierre, Chancelier  
de 7° échelon.-

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT  
-----

/ISAS :

(/u l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,  
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 61/143/FP du 27.6.61 portant statut commu-  
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République

(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités  
d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République  
Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/190/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-  
tant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie  
A ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-  
nements, indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 89/155 du 4.4.79 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 4818/ETR-SG/DAAP portant promotion des fonce-  
tionnaires des catégories AII et B des cadres du Personnel Diploma-  
tique et Consulaire (avancement 1977) ;

(/u la lettre n° 457/PM.SG.MP.SGG du 26.12.78 ;

(/u la lettre n° 471 du 27 Avril 1979 du Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

(/u le Décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet  
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,  
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son  
article 1er, paragraphe 2 ;

(/u le Décret n° 77-119 du 15.3.77 relatif aux promotions excep-  
tionnelles d'Agents de l'Etat, des établissements publics, administratifs  
et des entreprises d'Etat ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 61/143/FP du 27.6.61 susvisé, Monsieur NGOUONIMBA Pierre, Chancelier de 7° échelon, indice 920 des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la catégorie B, hiérarchie I Membre du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Commissaire Politique au Kouilou, Ancien Ambassadeur de la République Populaire du Congo en République Populaire Démocratique et Révolutionnaire de Guinée à Conakry, est reclassé à titre exceptionnel à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères, 3° échelon, indice 1010, ACC:Néant.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30 Avril 1979

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération

*[Signature]*  
- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

*[Signature]*

- Pierré N Z E.-

*[Signature]*

- Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

*[Signature]*

- Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- SGFPT/DFP..... 3
- D.B..... 3
- D.C.F..... 2
- SGEAC..... 3
- Intéressé..... 1
- Dossier..... 3
- SGCM/BC..... 3

*[Signature]*